

## **Motion<sup>1</sup> adressée au Maire de Compiègne à propos de la vente et de l'avenir de l'ancienne église anglicane**

*Nous avons appris que, le 2 avril 2021, vous avez engagé, en tant que Président de l'ARC, une « modification simplifiée n° 3 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUiH) de l'Agglomération de la région de Compiègne » créant un emplacement réservé concernant l'ancienne église anglicane de Compiègne. Cette modification devrait permettre la création, en cas de vente de l'actuel temple baptiste, d'une « installation d'intérêt général à vocation culturelle ou associative ».*

*Dans les deux courriers, en date des 9 avril et 4 juin 2021, que vous avez bien voulu m'adresser, vous approuviez les analyses juridiques des Administrateurs de l'association des Avenues de Compiègne démontrant l'incompatibilité du projet porté par l'association Jeanne charity center, tendant à transformer ce fleuron du patrimoine compiégnois (et sa salle annexe) en un centre de réinsertion sociale.*

*L'association des Avenues de Compiègne s'inquiète donc des dispositions concernant l'emplacement réservé en cours d'adoption. La rédaction retenue ne pourrait-elle pas conduire à valider à l'avenir un projet du même type que celui que notre association et vous-même récusions il y a peu ? Je crois qu'il aurait été souhaitable « d'associer les associations de sauvegarde à [v]os réflexions de principe », comme vous vous le jugiez souhaitable dans votre réponse au questionnaire que nous vous avons adressé au début de l'année 2020 (Quoi de neuf à Compiègne – Gazouillis des Avenues, mars 2020, p. 4).*

*Ce monument, construit au XIX<sup>e</sup> siècle grâce aux libéralités d'une parente de la reine Elisabeth II, est non seulement un témoignage du rayonnement international de Compiègne sous le Second Empire, c'est aussi un des lieux de mémoire de la Grande Guerre à Compiègne, reconstruit grâce à une souscription lancée par le field marshal Foch dans le Times. Il pourrait devenir une des étapes obligées des « chemins du souvenir » qui attirent nombre de touristes dans l'Oise, notamment Anglais. Comme vous le notez en effet dans votre livre programmatique, Ma vision pour Compiègne, il est nécessaire de développer la fréquentation du Palais de Compiègne et de la « ville de l'armistice ».*

*Dans tous les cas, il nous semble indispensable que ce fleuron du patrimoine des Avenues, parfaitement restauré grâce au soutien de la Fondation du Patrimoine, soit accessible aux Compiégnois et aux touristes. Pour mettre un terme aux inquiétudes de tous les défenseurs du Patrimoine, les Administrateurs et les adhérents de l'association des Avenues de Compiègne vous demandent donc d'envisager l'achat par l'ARC – à des conditions financières tout à fait raisonnables pour un bâtiment en parfait état – de ce monument prestigieux qui constituerait sans nul doute un nouvel argument touristique pour notre ville et sa communauté de communes.*

---

<sup>1</sup> Motion votée à l'unanimité par l'Assemblée générale ordinaire de l'Association des Avenues de Compiègne le samedi 3 juillet 2021.